



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-52541>

Département(s) de publication : **74, 01, 73, 69**

Annonce n° **25-52541**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-42541

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Tunnel du mont blanc - GEIE

Correspondant : M. Palombo Carlo

Adresse : Plateforme française du tunnel Mr. Daniele Marino, 74400 Chamonix

Coordonnées :

Téléphone : 0450553947

Courriel : C.palombo@tunnelmb.com

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : Rectificatif de l'annonce : Le maître d'oeuvre réalise les éléments de mission suivants dont le contenu détaillé et les modalités d'exécution figurent au CCTP : EP AVP PRO + DCE ACT VISA DET AOR DOE OPC

Section 4 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 5 - Informations rectificatives

- **Dans la rubrique "ReceptionOffres"**

Au lieu de : "26/05/2025 à 12:00", **lire :** "16/06/2025 à 12:00"

- **Dans la rubrique "CCAP 9.1 durée du marché"**

Au lieu de : "Le marché est conclu à partir de la notification du marché. Il aura une durée globale estimée à 40 semaines.", **lire :** "Le marché est conclu à partir de sa notification. Il aura une durée globale (i.e. délais de réalisation) estimée à 83 semaines (phase projet, phase appel d'offre, phase travaux). Néanmoins, il est précisé que l'acheteur se réserve la possibilité d'étaler la phase travaux sur un programme pluriannuel compris entre le premier semestre 2026 et décembre 2027"

- **Dans la rubrique "CCAP 11.2 Forfait de rémunération du MOE"**

Au lieu de : "[...]PEFPT = part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux et définie par le maître d'ouvrage. Pour les travaux à l'objet le PEFPT est fixé à 540.000 euros HT [...]", **lire :** "[...] PEFPT = part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux et définie par le maître d'ouvrage. Pour les travaux à l'objet le PEFPT est fixé à 1 000 000,00 euros HT [...]"

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/05/2025